

FINANCES**Compte de gestion du receveur 2009**

Budget Ville

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage centre-ville

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

EXPOSE DES MOTIFS

Les comptes de gestion sont établis par le Trésorier Municipal qui est en charge de l'encaissement des recettes communales et du paiement des dépenses ordonnancées par l'exécutif local.

Le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire et doit concorder avec le compte administratif 2009, approuvé lors de la même séance, qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice.

Compte de gestion Ville

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 214 287,65 euros.

Compte de gestion Assainissement

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 4 236 044,77 euros.

Compte de gestion Chauffage Centre-Ville

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 372 428,58 euros.

Compte de gestion Restauration Municipale

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un résultat global de clôture à zéro.

Compte de gestion Aide à Domicile

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un résultat global de clôture à zéro.

Compte de gestion Centre Médico Psycho-Pédagogique

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un résultat global de clôture à zéro.

Compte de gestion service Soins Infirmiers à Domicile

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un résultat global de clôture à zéro.

Je vous demande donc d'arrêter les comptes de gestion du budget Ville et des budgets annexes d'assainissement, du chauffage centre-ville, de la restauration municipale, de l'aide à domicile, du centre médico psycho-pédagogique et du service de soins infirmiers à domicile.

NB : pour des mesures pratiques, les comptes de gestion ne sont pas annexés au présent exposé. Ils sont à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le soir du Conseil municipal.

FINANCES

Compte de gestion du receveur 2009

Budget Ville

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage centre-ville

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L.2343-1,

vu les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier Municipal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : ARRETE le compte de gestion de la commune retraçant les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes au budget général de la Ville, pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un déficit de clôture d'investissement de 7 824 232,64 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 8 038 520,29 euros soit un excédent global de 214 287,65 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 2 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 3 773 340,99 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 462 703,78 euros soit un excédent global de 4 236 044,77 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 3 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du chauffage centre-ville retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 3 875,96 euros et un excédent de fonctionnement de 368 552,62 euros soit un excédent global de 372 428,58 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du chauffage centre-ville de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 4 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe de la restauration municipale retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un résultat équilibré entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 5 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe d'aide à domicile retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un résultat équilibré entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe d'aide à domicile de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 6 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un résultat équilibré entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

ARTICLE 7 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2009, lequel fait apparaître un résultat équilibré entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2009 est conforme au compte administratif 2009.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 02 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2010